

Aux TZR - Mercredi 3 juillet 2024

Affectation des TZR dans l'académie de Bordeaux

Cher·e collègue,

Les résultats de mutation sont tombés le 12 juin. Les établissements de rattachement (RAD) auraient dû être communiqués en même temps que l'affectation sur ZR mais se sont bien souvent fait attendre. Les

premières affectations à l'année sont en train d'être prononcées et là aussi des incohérences nous sont trop souvent remontées. La Loi de transformation de la fonction publique a modifié les pratiques paritaires et permet à l'administration d'affecter seule les collègues, ce qui a fortement dégradé la situation des TZR dans notre académie. Cet état de fait n'est pas la faute des contractuel·les, qui restent des personnels en situation de précarité, mais bien d'un fonctionnement institutionnel dégradé et éloigné des réalités du métier.

Le SNES-FSU a réaffirmé ses mandats au congrès de La Rochelle concernant les affectations des TZR :

- les remplacements doivent être effectués par des personnels titulaires qualifié·es, les TZR. **Revaloriser la mission de remplacement passe donc par l'amélioration des conditions d'exercice des TZR et une meilleure prise en compte de la pénibilité des missions qu'ils exercent.**
- **les affectations des TZR doivent faire l'objet d'un examen en présence des élu·es des personnels et être prononcées prioritairement aux affectations des non-titulaires de la même discipline.** Ces affectations doivent se faire au barème et en fonction des vœux formulés par les TZR.
- L'amélioration des conditions de travail des TZR passe par **une taille des ZR acceptable et les ZR ne peuvent être que infra-départementales.** Ce mandat est d'autant plus vrai dans notre académie qui comporte les 3 plus grands départements de France métropolitaine !

Le SNES-FSU de l'académie de Bordeaux continue de défendre activement les TZR pour faire évoluer les règles d'affectation au profit de tou·tes. A ce titre il soutient l'initiative prise par un collectif de TZR des Landes pour protester contre les conditions d'affectation, il intervient en CSA pour maintenir et améliorer les bonifications TZR et fait la liaison avec le Rectorat pour porter les revendications des collègues. [Vous pouvez prendre connaissance du courrier adressé par la section académique à la rectrice ici](#)

Si tu n'es pas satisfait·e de ton rattachement (RAD), de ton affectation ou si tu ne la connais pas encore, nous t'invitons à nous renvoyer les infos suivantes le 07 juillet au plus tard. **Nous intervenons en audience auprès de la DPE le 09 juillet.**

- **Nom :**
- **Prénom :**
- **Discipline :**
- **ZR d'affectation :**
- **Souhaits d'affectation** (géographiques, type d'établissement, à l'année, de courte ou moyenne durée ...) :
- **Contraintes familiale, médicale, absence de permis, autres :**

Amitiés syndicales,

Sonia Meljac et Maitane Cocagne pour la section académique du SNES-FSU

Si vous ne pouvez pas lire cet e-mail, veuillez le consulter en ligne